Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-0821092026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	15
Absents :	
Procurations :	0
Votants :	15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Anthony CADET, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Absents : Néant

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

08-21/09/2026 - Création d'un service d'aide aux devoirs au sein de la garderie municipale et approbation d'une convention de collaboration bénévole

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition visant à permettre la mise en place d'un accompagnement aux devoirs pour les enfants accueillis à la garderie municipale.

Afin de répondre à cette demande, il est proposé de créer un service d'aide aux devoirs au sein de la garderie municipale. Cet accompagnement sera assuré à titre bénévole et encadré par les agents municipaux de la garderie.

Les conditions d'intervention des bénévoles, notamment leurs droits et obligations, les modalités d'encadrement et les règles applicables pendant leurs interventions, seront définies dans un règlement du service ainsi que dans une convention de collaboration bénévole conclue entre la commune et chaque bénévole.

Les bénévoles feront l'objet des vérifications d'honorabilité prévues par la réglementation applicable aux personnes intervenant auprès de mineurs.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la création de ce service ainsi que le règlement et le modèle de convention nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le projet de règlement du service d'aide aux devoirs ;

Vu le projet de convention de collaboration bénévole ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-0821092026-DE

DÉCIDE :

- d'approuver la création d'un service d'aide aux devoirs au sein de la garderie municipale, assuré à titre bénévole ;
- d'approuver le règlement du service d'aide aux devoirs, annexé à la présente délibération ;
- d'approuver le modèle de convention de collaboration bénévole, annexé à la présente délibération et définissant les conditions d'intervention des bénévoles au sein de la garderie municipale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chaque bénévole une convention de collaboration bénévole conforme au modèle approuvé par la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du service, notamment les vérifications d'honorabilité des bénévoles ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)